



Vol à l'étalage chez carrefour

Par **hanen88**, le **30/03/2015** à **17:19**

Bonjour,

Je voudrais savoir votre avis vis à vis ma situation juridique

En fait, la semaine dernière je suis allée à carrefour avec ma petite fille (bébé) pour faire les courses.

Là j'ai commis une grosse erreur et j'ai vraiment honte j'ai volé des trucs et j'ai même pas vu leur prix

J'ai passée par la caisse j'ai payé mes courses mais les agents de sécurité ont trouvé beaucoup de choses dans le sac de ma petite fille du coup j'ai payé 400 euros (prix des articles volés) sur le champs et j'ai signé un papier.

Je ne sais pas du tout ce qui risque de m'arriver.

Depuis ce jour-là je ne pense qu'à ça et j'ai une énorme boule au ventre.

Je me demandais aussi si ça peut surtout que je suis étrangère et la semaine prochaine mon RDV pour une demande de renouvellement de titre de séjour .

Je suis responsable de mes actes mais dites moi ce que je risque.

Merci d'avance.

Cordialement,

Par **etudiantendroit**, le **30/03/2015** à **21:59**

Bonsoir du moment que vous avez paye la marchandise la société carrefour ne déposera pas pas plainte même si vous risquez des poursuites ils ne le feront pas rassurés vous

Par **moisse**, le **31/03/2015** à **10:38**

C'est un renseignement sans fondement.

Les GMS déposent systématiquement plainte y compris après encaissement ou récupération, ce qui a pour effet de mettre en mouvement l'action publique.

Après que la plainte soit classée ou instruite est une autre affaire.

Par **hanen88**, le **31/03/2015** à **11:57**

la procédure de renouvellement d'un titre séjour prend à peu près 2 mois est ce dés qu'il ont envoyer le plainte je suis en risque ou le jour que je reçois la convocation.

j'ai peur que je serais obligée de quitter la France

svp répondez moi.